



Tableau de notre grand-mère

Par **Hipopo78**, le **14/05/2020** à **10:06**

Bonjour. Mon père a hérité d'un tableau de sa mère. C'est un portrait d'elle.
Mon père est décédé en 2010. Il nous a confié ce tableau (nous sommes 4 filles) en nous demandant de le vendre pour pouvoir partager.
Il a une belle valeur. Ma question est : en le vendant, est-ce que nous allons devoir payer un impôt ou une taxe dessus ?
Merci par avance de votre réponse
Brigitte

Par **morobar**, le **14/05/2020** à **18:58**

Bonjour
<https://www.economie.gouv.fr/particuliers/vente-objet-precieux-fiscalite-taxer>
Et de la plus-value, voire un redressement, si le tableau a ou n'a pas échappé à la succession.